

TROPHÉE PIERRE LEBRET (TPL)

Le Trophée Pierre Lebrez sera joué en ligne sur la plate-forme **REALBRIDGE**

DLI : la veille de chaque tour minuit

Engagement : 12€/tour/paire

Espace licencié FFB > Compétitions > Comité

Attention : les jours de semaine changent !

Tours qualificatifs à 20h (18 donnes) : Mardi 15 octobre 24 / Mercredi 13 novembre 24 / Jeudi 28 novembre 24 / Lundi 06 janvier 25 / Jeudi 27 février 25

Finale et Consolante à 20h (24 donnes) : Jeudi 13 mars 25

1. Qui peut participer ?

- Tous les joueurs à jour de leur licence de la saison en cours mais seules les paires constituées de 2 joueurs du Comité pourront être au classement final et prétendre à la dotation spéciale de PP et PE attribuée à cette compétition.
- Il sera obligatoire d'avoir sa caméra et micro branchés, en bon état de marche et avoir réglé son engagement.
- Tout participant s'oblige à respecter les règles de bonne conduite édictées par la FFB.

2. Engagement

- Fixé à 6€ par joueur et par séance, ainsi que pour la Finale et la Consolante.
- L'inscription se fera en ligne sur le site FFB des compétitions de Comité.

3. Principe du Trophée

- Un classement par **paires inchangées** sera établi après les 5 tours qualificatifs, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats, ce qui déterminera la participation à la Finale.
- La participation aux différents tours qualificatifs est indépendante des résultats des tours précédents.
- Classement final scratch et par série : il faudra avoir participé 4 fois au total (Finale ou Consolante compris). Idem pour l'attribution des PP/PE.
- L'unité de compte est le PTPL (Point Trophée Pierre Lebrez).
- Chaque tour crédite chaque joueur de la paire du nombre de PE attribué par la FFB (hors bonus).

Accès à la Finale : après les 5 tours qualificatifs, les paires les mieux classées du classement scratch, en prenant en compte les 3 meilleurs résultats, auront accès à la Finale, suivant le principe suivant : 40% des paires classées* seront qualifiées pour la Finale.

*étant le nombre total de paires classées, ayant obtenu un nombre de PTPL >0 avec minimum 24 paires.

Accès à la Consolante : la consolante sera accessible à toutes les paires ayant déjà joué au moins 1 tour et n'étant pas qualifiées pour la Finale

4. Attribution de PTPL :

Classement scratch :

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Finale * 2 (ou des 4 meilleurs tours qualificatifs)

Somme PTPL des 3 meilleurs des 5 tours qualificatifs + PTPL de la Consolante (ou des 4 meilleurs tours)

5. Attribution des PE et des PP

Le Trophée Pierre Lebreton fait l'objet d'une attribution spécifique de PP et PE du Comité (25% environ de la dotation annuelle sera réservée au Trophée Pierre Lebreton)

Le Trophée se joue par paire inchangée, **100% du Comité**. Donc les attributions de PP et PE seront identiques pour chacun des joueurs de la paire.

Critères d'attribution

Participation minimum 4 tours (3 tours qualificatifs + Finale ou Consolante ou 4 tours qualificatifs). Il n'est pas obligatoire de participer à la Finale ou à la Consolante (mais ça aide pour accumuler des PTPL !!).

Attribution principale des PP:

Le principe de calcul sera le suivant, applicable pour toutes les paires sur classement scratch :

Le maximum de PP pour un joueur sera de 16 et les primés recevront donc entre 16 et 6 PP répartis de telle sorte que la totalité des PP disponibles soit distribuée, et que au moins 60% des participants soient primés.

Aucun joueur ne peut obtenir plus de 30 PP au total en cumulant les 3 compétitions de comité suivantes

- Trophée Pierre Lebreton
- Bonus Ligérien
- TOP 8

Attribution secondaire des PP (non cumulative avec l'attribution principale)

10% *des PP seront réservés aux paires dont l'IC est ≤ 130

5% *des PP seront réservés aux paires dont l'IC est ≤ 82

*Les PP distribués dans le cadre de l'attribution principale comptent. L'expérience montre que de nombreuses paires de niveau « performance » et « challenge » s'intercalent dans le classement et bénéficient de PP au titre de l'attribution principale.

Comme il est prévu que tous les PP disponibles au niveau du comité soient attribués, il est possible que l'attribution soit plus généreuse que l'application stricte du présent règlement.

Les PE seront attribués de la manière suivante :

- Paires dont l'IC est ≤ 130 : PE attribués = 1 x PTPL
- Paires dont l'IC est ≤ 82 : PE attribués = 3 x PTPL
- Paires dont l'IC est ≤ 62 : PE attribués = 8 x PTPL

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épuiser la dotation sans la dépasser.

6. Ethique :

Le Comité appliquera à la lettre le guide éthique du bridge en ligne publié par la FFB.